

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 05-2021

OBJET :

CIRCULATION
Rue de
Glatigny
Cérémonie de
l'Arbre de la
Laïcité en date
du 13 Mars
2021

Le Maire de la commune de COULOMMES

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le projet de plantation de l'arbre de la laïcité en date du 13 Mars 2021

Vu l'avis demandé à l'Agence Routière Départementale de Coulommiers en date du 4 Mars 2021

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette cérémonie,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : le 13 Mars 2021 à partir de 9h30 et pour toute la durée de la cérémonie la rue de Glatigny sera en sens unique

ARTICLE 2 : Tout stationnement dans le périmètre de la cérémonie sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

ARTICLE 4 : Les usagers venant de la Grande Rue, de la rue de Courcelles et de la rue de Fontenelle seront déviés par le chemin Paré et la rue Michon.

ARTICLE 5 : La signalétique correspondante sera mise en place par la commune

ARTICLE 6 : La brigade de gendarmerie de CRECY LA CHAPELLE est chargée en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de Meaux
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers

Coulommès, le 10 Mars 2021

Madame le Maire

Françoise BERNARD.



13/03/2021 а 10h30

